



REDEVANCES TERRESTRES 2023 (TARIFS en euros TTC)

1 / Redevances d'occupation annuelles

NB : tarification minimale de 15€

ELEMENT D'OCCUPATION		TARIF au m ²
1	TP	0,88 €
2	TP + Cabane SMPBA	1,70 €
3	TP + Quai SMPBA	1,85 €
4	TP + Cabane SMPBA + Quai SMPBA	2,40 €
5	TP stockage de bateaux entreprise nautique	5,25 €
6	Terrasse de restaurants et commerces	9,30 €
7	Terrasse des ateliers de restauration d'Andernos	40,00 €

Bateau(x) de l'ostréiculteur, du pêcheur ou (le) bateau d'intervention de l'entreprise de construction, de location ou de maintenance nautique titulaire d'une AOT dispose automatiquement d'un emplacement plan d'eau pour son(ses) navires professionnels.

ACTIVITES		TARIF
8	% sur Chiffre d'affaires année N-1 (restaurants et commerces)	1,35%
9	Transformateur EDF 50kV<Tension<130kV	14 770 €
10	Transformateur EDF 50kV<Tension<130kV	51 425 €
11	Réseau communication électronique aérien	55,54€/km
12	Réseau communication électronique enterré	41,66€/km
13	Antenne d'opérateur de téléphonie sur bâtiment SMPBA	1 880 €
14	Pylône d'opérateur de téléphonie sur TP	8 400 €
15	Réseaux transport/distribution énergie ratio port (RP) <2000hab	153 €
16	Réseaux transport/distribution énergie 2000<RP <5000	(0,183P-213)€
17	Réseaux transport/distribution énergie 5000<RP <20000	(0,381P-1204)€
18	Réseaux transport/distribution énergie 20000<RP	(0,686P-19489)€
19	Réseaux eau et assainissement	30€/km
20	Installation eau/assainissement (cabane SMPBA Professionnelle)	30% du montant TTC

2 / Redevances outillage

ELEMENT D'OUTILLAGE		TARIF
21	Portique/Potence entretenus par le SMPBA	735 €/an
22	Infrastructures alimentation eau de mer réalisées et entretenues par le SMPBA (gravitaire)	16,50 €/m ² bassin/an
23	Participation à surveillance ostréiculture période de fête	160€/an/entreprise/port
24	Cale de mise à l'eau de Canal et Larros (16m < navire < 20 m)	5 250 € par mise à l'eau
25	Cale de mise à l'eau de Canal et Larros (20m < navire < 30 m)	15 750 € par mise à l'eau
26	Cale de mise à l'eau de Canal et Larros (pour navire > 30 m)	26 250 € par mise à l'eau
27	Aire de carénage SMPBA (maxi 5 jours d'utilisation par bateau)	15 €/j d'utilisation
28	Aire de lavage SMPBA	2€/3mins d'utilisation
29	Carte aire de carénage/lavage pour les professionnels	330 €
30	Navire, véhicule, remorque...sur aire de carénage, cale ou aire technique	100 € /j
31	Bassin à flot	12 000 €/an
32	Stockage de navires (1) ou marchandises et assimilées (2) sur zone de sécurité publique SMPBA	2€ (forfait) ou 2€/m ² (2) occupé par jour
33	Stationnement de remorques sur aire identifiée	10 € /j
35	Frais de procédure sur CGV	50 €
36	Place port à sec (ml/an sans entretien manœuvres illimités- cf régl)	250€/ml bateau /an
37	Port à sec 2023 (ml/an sans entretien manœuvres illimités- cf régl)	125€/ml bateau /an
38	Frais de reproduction de clés (pontons /cabanes SMPBA)	10 €
39	Nettoyage port ou partie du port par le gestionnaire	100€/entreprise/port
40	Refacturation taxe foncière AOT commerciales	Titre des impôts